

Séance du 26 Mai 2005

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Jeambrun à M. le Maire ; Mme Bisauta à M. Causse.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : ESPACES PUBLICS - Square Bergeret - Convention de financement avec la Communauté d'Agglomération BAB

Mme CHABAUD-MASSONI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La requalification du square Bergeret a été retenue au Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté d'Agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz au titre des opérations de politique de la ville (amélioration du cadre de vie et redynamisation des quartiers).

La Ville de Bayonne assurant la maîtrise d'ouvrage de ce chantier, la Communauté participe à son financement par le versement d'un fonds de concours, dont le montant a été arrêté à 155 100 €

Une convention a été préparée ; elle fixe le montant de cette participation et ses modalités de versement, soit :

- 75 000 € à la signature de la convention
- 80 100 € en 2006.

Je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'agglomération.

Adopté.

Mme Lougarot, M. Larralde votent contre.

Ont signé au registre les membres présents.